



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION Restaurant Scolaire Structures Municipales Année : 2022/2023

Dossier à compléter et à rapporter au point information jeunesse à la Maison pour tous :

- *Avant le 29 juillet 22 pour les inscriptions annuelles.*
- *Avant le 19 août 22 pour les inscriptions mensuelles.*
- *Avant le 24 août 22 pour les inscriptions hebdomadaires.*